

29 Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé

En janvier 2015, le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé.

L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction où la représentation des femmes reste cependant la moins importante. La fonction de surveillant-éducateur connaît une répartition hommes/femmes plus équilibrée et est très stable depuis le début de la période considérée.

La population étudiée concerne les membres du personnel dénombrés en « équivalents temps-plein »¹ (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles². Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite³ (DPPR) ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2015 (fig. 29.1)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

On y trouve, en janvier 2015, 97 % de femmes au niveau maternel et 82 % de femmes au niveau primaire. Cette proportion se situe à 63 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68 % dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît, particulièrement à partir de 55 ans. Ainsi, dans le secondaire ordinaire, de 72 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 56 % à 55 ans et chute à 43 % à 64 ans. Une situation très similaire s'observe dans l'enseignement spécialisé. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part.

Contrairement à ce que l'on observe au niveau des enseignants, il y a peu de liaison entre l'âge et la féminisation au niveau du personnel directeur et sous-directeur, et ce quel que soit le niveau considéré.

Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 29.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit lentement dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et semble s'inverser dans l'enseignement spécialisé pour atteindre 81,8 %, 63,2 % et 68,0 % en 2015. Par rapport à 2014, les variations observées sont inférieures à 0,5 point.

Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % d'hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maîtres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2014, la représentation masculine y a encore gagné 0,1 point.

La fonction de surveillant-éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 58 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51 % dans l'enseignement spécialisé. Cette situation est stable depuis le début de la période considérée (2005).

C'est dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, actuellement, 63 % de directrices et 58 % d'inspectrices. Ces proportions étaient, en janvier 2005, respectivement de 54 % et 49 % ; les taux de croissance sur dix ans s'élèvent donc respectivement à 16 % et 18 %.

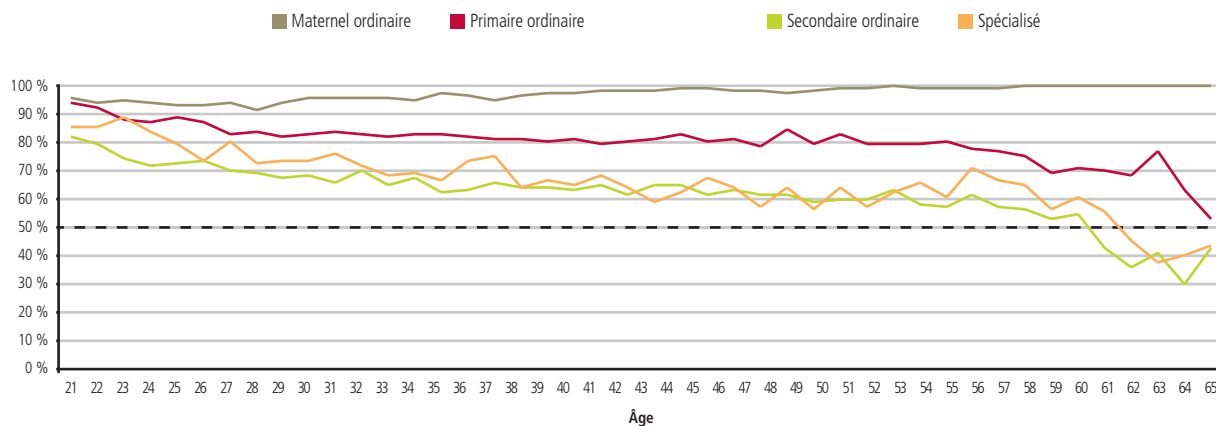
Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 43 % d'inspectrices et 41 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2005, de 27 % et 33 %, soit des taux de croissance sur dix ans de 59 % et 23 %.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 4 % des enseignants hors DPPR.

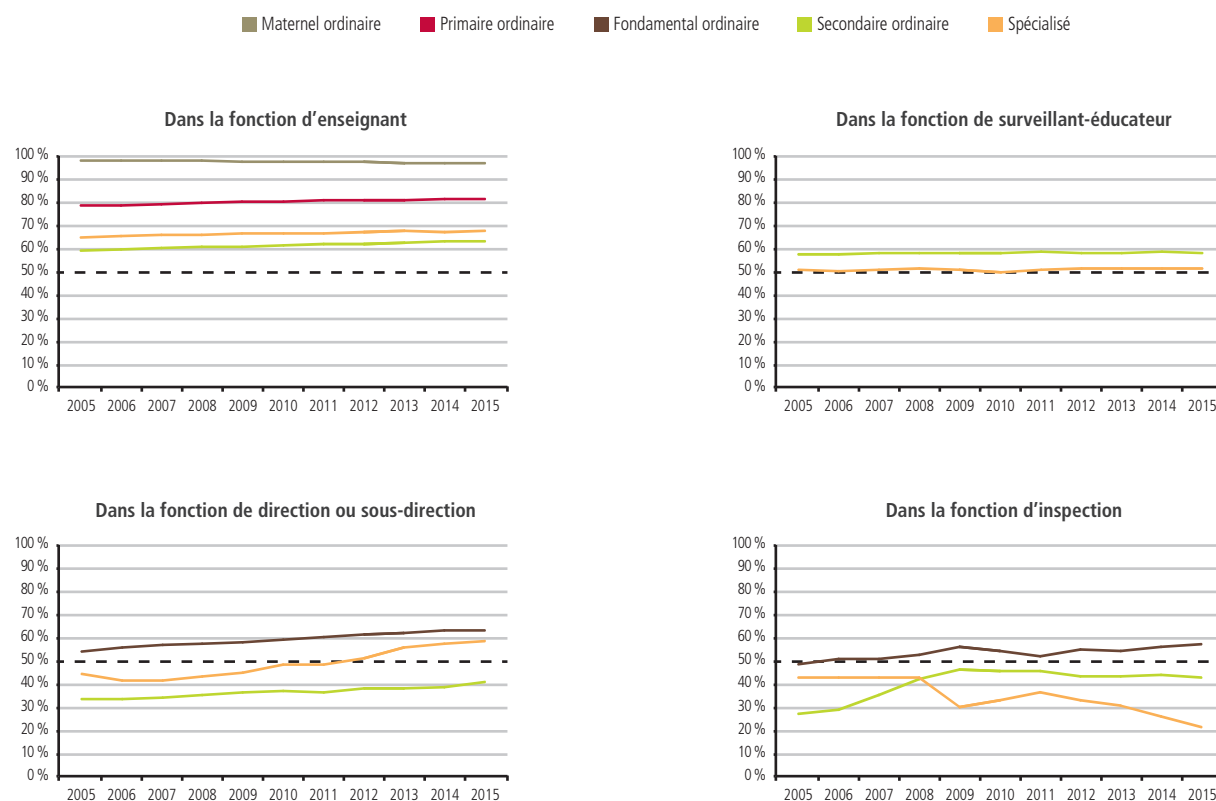
3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

29.1 Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge – Situation au mois de janvier 2015



En janvier 2015, la proportion de femmes de 45 ans est de 80,7 % dans l'enseignement primaire ordinaire et de 61,6 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

29.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé



En janvier 2015, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement fondamental est de 63,2 %.